COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

EN DATE DU 29 JANVIER 2020

**LOCATION DU BAR-RESTAURANT**

Après avoir rencontré deux candidats à la reprise du bar-restaurant, le Conseil Municipal décide, à l’unanimité, de :

* confier la gérance du futur bar-restaurant sis 3 rue de l’Eglise à Mme PLA Fatima ;
* signer un bail commercial de 9 ans avec Mme PLA Fatima, gérante de la société BAR-CREPERIE DE LA RONDE en précisant que l’immeuble est livré « nu », l’équipement étant acheté par la gérante ;
* fixer le montant du loyer du fonds de commerce à 450 € ht la 1ère année,

500 € ht la seconde année et 550 € ht les années suivantes ; la location de la licence IV est comprise dans ce loyer.

* fixer le montant du loyer du logement de l’étage à 210 €.

Les autres frais (eau-électricité-téléphone-taxe d’habitation-redevance d’ordures ménagères) seront à la charge de Mme PLA.

Il est précisé que le logement de l’étage sera loué dès le samedi 1er février 2020 et que le bail commercial prend effet au 15 mars 2020.

Monsieur le Maire est autorisé à signer le bail commercial afférent à cette affaire.

**ADHESION AU CONTRAT GROUPE D’ASSURANCE STATUTAIRE DU CENTRE DE GESTION**

Monsieur le Maire expose :

* l’opportunité pour la commune de pouvoir souscrire un ou plusieurs contrats d’assurance statutaire garantissant les frais laissés à sa charge, en vertu de l’application des textes régissant le statut de ses agents ;
* que le Centre de Gestion peut souscrire un tel contrat, en mutualisant les risques.

**Le Conseil Municipal**, après en avoir délibéré :

**CHARGE** le Centre de Gestion de négocier un contrat groupe ouvert à adhésion facultative auprès d’une entreprise d’assurance agréée, et se réserve la faculté d’y adhérer. Cette démarche peut être entreprise par plusieurs collectivités locales intéressées.

Ces conventions devront couvrir tout ou partie des risques suivants :

* agents affiliés à la C.N.R.A.C.L. : Décès, Accident du travail, Maladie professionnelle, Maladie ordinaire, Longue Maladie/Longue durée, Maternité, Paternité, Adoption,
* agents non affiliés à la C.N.R.A.C.L. : Accident du travail, Maladie professionnelle, Maladie grave, Maternité, Paternité, Adoption, Maladie ordinaire.

Pour chacune de ces catégories d’agents, les assureurs consultés devront pouvoir proposer à la commune une ou plusieurs formules.

Ces conventions devront également avoir les caractéristiques suivantes :

Durée du contrat : 4 ans, à effet au 1er janvier 2021.

Régime du contrat, capitalisation

**AIDE POUR LES DEMANDEURS D’ASILE**

Après avoir exposé la situation des demandeurs d'asile vivant sur notre territoire, Monsieur le Maire propose d'apporter une aide financière à la famille Khachidze.

Après avoir vécu à La Ronde quelques temps, la famille est maintenant domiciliée à Saint-Cyr du Doret. 2 enfants fréquentent l'école primaire Saint-Cyr / La Ronde.

Monsieur le Maire propose de verser 355,50 € au SIVOS   Saint-Cyr /La Ronde pour régler les impayés de cantine. Une aide maximale de 500 € pourra être versée pour l'ensemble de l'année scolaire.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal accepte de verser cette aide au SIVOS Saint- Cyr/La Ronde.

Affiché le 14/02/2020

Le Maire,